

«Infrarail In The City»

Le 24 septembre 2013, la Direction SNCF a présenté au Comité Central d'Établissement (CCE) le projet de **transfert de l'entité INFRARAIL dans la future Tour INCITY** (114 – 116 cours Lafayette 69003 LYON) à 10 minutes de la gare de Lyon Part-Dieu.

La mise à disposition de la Tour est prévue pour le **4^{ème} trimestre 2015**. Déménagement prévu mars 2016 !

La SNCF occupera **18 niveaux, du 5^{ème} au 21^{ème} inclus** auxquels s'ajoute le **36^{ème}**.

Cent places de stationnement seront mises à disposition dans **des parkings de proximité**. Pour la **CFDT**, c'est nettement insuffisant sachant que la capacité d'accueil de la Tour est de **1450** postes de travail SNCF dont de nombreux emplois postés.

La Direction souhaite déployer un « package » de services en fonction des besoins des entités concernées comme pour le transfert du Siège de la SNCF à Saint-Denis. La **CFDT** se positionne d'ores et déjà pour exprimer les demandes des agents : un **restaurant d'entreprise géré par la SNCF**, une **crèche**, un **espace détente** (comme au Siège avec boissons chaudes et froides à volonté, babyfoot, piano...), une **salle de sport**, des **douches**, un service conciergerie...

Accompagnement social : a priori ce déménagement ne répond pas aux critères d'application du RH910 « Accord mobilité », mais l'entreprise concède mettre en place un certain nombre de mesures pour accompagner les agents dans cette relocalisation.

Aménagement du temps de travail : afin d'améliorer la qualité de vie des agents résidant loin de leur lieu de travail, il va être demandé aux managers d'examiner avec bienveillance toutes les demandes d'aménagement du temps de travail.

RH077 : les agents dépendant de ce régime de travail devront étudier toutes les autres formules d'aménagement du temps de travail avec leurs managers.

Télétravail à domicile : déjà pratiqué dans le cadre du déménagement du siège de la SNCF à St-Denis, le télétravail (RH942) est une réponse adaptée à un meilleur équilibre vie professionnelle / vie privée.



Avis des représentants du personnel **CFDT** :

L'accompagnement social du projet est pavé de bonnes intentions, sans aucune incitation au changement.

La **CFDT** est seule à demander depuis des années la création d'un **CHSCT « spécifique Infrarail »** compte-tenu de sa position géographique excentrée de la Direction parisienne et de ses caractéristiques opérationnelles.

Les élus **CFDT** à la manœuvre, revue de détails :

Généraliser le télétravail : Grâce aux nouvelles technologies, l'exception va devenir la règle. Premier coin enfoncé dans le fonctionnement traditionnel de l'entreprise : finis les agents tous réunis au même endroit, au même moment, sous les yeux de leur supérieur hiérarchique. Le télétravail fait tomber les réticences à mesure qu'il se généralise. **Objectif** : le télétravail sur la journée courte des agents en régime de travail de Direction. Faire 2, 3 heures de trajets domicile/travail sur une journée courte est **contre productif !!!**



Le Codir d'Infrarail en Télétravail : Coefficient espace temps 32, les dirigeants d'Infrarail, dans leur seyante tenue, en liaison avec la Tour INCITY

Productivité accrue : Si le but affiché est d'offrir une **meilleure qualité de vie aux agents**, moins de transport, plus de calme qu'en open-space, le télétravail, selon certaines études et contrairement aux idées reçues, augmente la productivité d'environ 25%. Une rapide enquête auprès des adhérents et sympathisants **CFDT** qui travaillent déjà en télétravail confirme ces résultats !!!

Risques psychosociaux liés au télétravail détectés et identifiés : Le principal risque n'est pas que l'agent « bulle » dans son canapé mais qu'il travaille trop et la priorité des managers sera de s'assurer que leur **collaborateur** réussisse à **décrocher de son poste lorsqu'il est en télétravail**. De même, l'entreprise doit mettre en place de nouveaux **rapports agents/managers « décomplexés »**. Face à leur obsession de présence des agents sur leur lieu de travail et sous leur regard, les N+1 risquent d'être en souffrance. Les équipes seront plus autonomes et les managers pourront se consacrer davantage sur leurs objectifs au lieu de gérer les tâches « domestiques » quotidiennes.

Démarche participative proactive : Dès à présent, le Directeur d'Infrarail doit s'emparer de ce dossier et mettre en place une **méthodologie** pour accoster début 2016 après le déménagement à une nouvelle organisation. Tous les **agents et managers** doivent être **associés** sous la forme de **groupe de travail** avec des **objectifs et un calendrier précis**.

Maintenant que l'organisation d'Infrarail est stabilisée et que son **fonctionnement performant reconnu**, nous avons une opportunité de **fédérer l'ensemble du personnel sur un nouveau projet**. Pour la **CFDT** il faut **agir pour ne pas subir**. Les réponses apportées permettront l'émergence d'une organisation optimisée dans des locaux à mobilité réfléchie.

L'impact économique de cette opération immobilière est indéniable et **l'évolution constante des technologies** touchera chaque agent dans sa manière d'être, de travailler et de collaborer.



« Nom de Zeus » ! Plan en main, le pôle Affaires Générales réfléchit à l'aménagement des futurs bureaux d'Infrarail dans la Tour Incity.

Les bureaux SNCF de demain seront une sorte de «Hub», lieu de convivialité où les agents viendront deux ou trois fois par semaine pour participer à des réunions d'équipe, gérer les dossiers en commun, prendre un café avec un collègue ou, tout simplement, profiter de la salle de sport. Les autres tâches se feront ailleurs, autrement dit une révolution. **Les élus CFDT force de proposition seront à vos côtés pour accompagner ces changements et en gommer toutes les imperfections.**

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**